

## Signification de conclusion

## Par yanis995, le 19/09/2008 à 11:09

Bonjour, je suis séparé de ma femme. nous sommes passés devant le juge en février pour la conciliation. je dois récupéré chez l'huissier un document intitulé "signification de conclusions". A quoi dois je m'attendre? est ce pour me dire que le divorce est prononcé ou bien est ce autre chose. merci

## Par lawyer 57, le 19/09/2008 à 11:20

Non, vous n'êtes pas encore divorcé, il s'agit vraissemblablement de la suite de la procédure, et celle ci est obligatoirement commencée par un acte d'huissier.

Vous devez aller le chercher, c'est très important car sans celà vous ne saurez pas ce qui est demandé au juge, et le fait de ne pas aller le chercher n'arretera pas la procédure.

En plus je vous conseil d'aller voir un avocat qui est obligatoire pour la suite de la procédure.